

## **DECISION N° 2025-05**

**OBJET : CONTRAT DE DEPOT VENTE DU LIVRE « MAISONS DE PLAISANCE DES ENVIRONS DE PARIS » ENTRE L'ASSOCIATION GHAMU ET LE MUSEE DU DOMAINE ROYAL DE MARLY**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9 ;

**VU** le code de la commande publique ;

**VU** la délégation de compétence du comité syndical accordée à la Présidente, pour la durée de son mandat, par délibération n°250313-1 en date du 18/03/2025.

**CONSIDERANT** l'accord entre le déposant, l'association GHAMU et le dépositaire, le Musée du Domaine de Marly d'accepter le dépôt de 50 exemplaires du livre « Maisons de plaisance des environs de Paris » pour une revente en boutique au tarif de 30 € par livre et que le dépositaire percevra une commission de 10 % sur le montant des ventes.

**CONSIDERANT** que cet accord est conclu pour une durée de 5 mois, à compter du 10 avril 2025 et qu'il pourra être renouvelé par accord mutuel entre les parties.

**CONSIDERANT** que le dépositaire s'engage à prendre soin des biens déposés et à les exposer dans des conditions favorables à leur vente. Il devra informer le déposant des ventes.

**La Présidente du Syndicat intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi**

### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'accepter le dépôt, par l'association GHAMU, de 50 exemplaires du livre « Maisons de plaisance des environs de Paris » pour une revente en boutique au tarif de 30 € par livre ;

**ARTICLE 2 :** de fixer la commission du dépositaire à 10% du montant des ventes ;

**ARTICLE 3 :** que cet accord est conclu pour une durée de 5 mois, à compter du 10 avril 2025 et qu'il pourra être renouvelé par accord mutuel entre les parties ;

**ARTICLE 4 :** dit que les crédits afférents sont prévus au budget de l'exercice considéré.

Fait à Marly-le-Roi, le 6 mai 2025

Transmis en Préfecture et affiché le 07 MAI 2025

  
**Emmanuelle RAMPAZZO**  
Présidente du Syndicat Intercommunal